

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac  
**VEYRIERES - Commune**

Séance du samedi 08 juin 2024

Délibération N° DE\_027\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 23/05/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit juin deux mille vingt-quatre, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE.

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Chantal GAY

Représentés :

Absents et Excusés : Nicolas LACHAZE, Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Pierre BABUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : SUBVENTION EXEPTIONNELLE ACCA DE VEYRIERES**

Madame Catherine MAISONNEUVE, Maire de Veyrières, informe l'Assemblée que

- L'ACCA de Veyrières a demandé une subvention exceptionnelle de 7329.60 € pour soutenir le financement de l'achat de baies vitrées au local de chasse pour un montant de 10329.60 € TTC.
- Compte tenu de la somme élevée, ce montant serait imputé au compte 20421 afin de pouvoir l'amortir sur l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

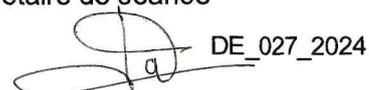
- DECIDE de verser la somme de 7329.60 € à L'ACCA de Veyrières afin de venir en aide au financement de l'achat des baies au local de chasse.
- D'autoriser Mme le maire à imputer la somme au compte 20421 afin de pouvoir l'amortir sur 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Catherine MAISONNEUVE  
Président de séance



Madame Marie-Pierre BABUT  
Secrétaire de séance



---

Date de transmission de l'acte: 26/06/2024

Date de reception de l'AR: 26/06/2024

015-211502547-DE\_027\_2024-DE

AGEDI